

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeux vidéo Question écrite n° 98462

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'arrivée depuis plusieurs jours en France, de l'application « Pokémon Go ». En effet, le phénomène « Pokémon Go » s'est installé en France depuis plusieurs jours, créant déjà à plusieurs reprises des regroupements de personnes sur des places, dans des parcs, sur la voie publique mais également dans des lieux privés ou des sites sensibles. Absorbés par le jeu et ne faisant plus forcément la part des choses entre le monde réel et le monde virtuel, les joueurs sont susceptibles de s'introduire en tous lieux pour parvenir à récupérer du « bonus pokémon ». En cette période où la posture vigipirate a été renforcée, il convient de prendre les mesures adéquates à ce phénomène émergent. Il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour éviter que des individus ne pénètrent sur des sites sensibles, pour éviter les regroupements d'individus en grand nombre sur la voie publique et pour éviter les intrusions dans les propriétés privées. Il lui demande si une campagne de sensibilisation sur les méfaits de ce jeu sera mis en place par le Gouvernement. Enfin, il lui demande s'il est possible que les sites sensibles (centrale nucléaire, site militaire, etc.) puissent être brouillés des plans de l'application.

Données clés

Auteur: M. Michel Sordi

Circonscription: Haut-Rhin (4e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 98462

Rubrique : Jeux et paris Ministère interrogé : Intérieur Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 août 2016, page 7197 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)